



*Se syndiquer,  
c'est faire entendre ses droits!*



*Un emploi syndiqué, ça vous intéresse?  
Joignez-vous à la Section Locale 1660 et à l'AIMTA*

Nous représentons les machinistes et les travailleurs et travailleuses de l'industrie de l'aérospatiale. Nos membres sont qualifiés et compétents, ils forment une main-d'œuvre diversifiée : Ils et elles fabriquent et entretiennent des avions, l'équipement des centrales hydro-électriques, des moteurs industriels, de la machinerie lourde et légère, des cuisinières, des balances électriques et électroniques, des luminaires, des structures de maison, et même font des biscuits; ils et elles assurent la sécurité comme gardiens ou pompiers dans plusieurs usines tandis que d'autres encore s'assurent que tous et toutes déjeunent, dînent et soupent de façon convenable dans les cafétérias d'usines ou encore dans les avions.

***De nombreux visages. Des compétences diverses. Un seul syndicat.***

**L'AIMTA, est reconnu comme le Syndicat des Machinistes qui :**

- Représente plus de 700 000 membres en Amérique du Nord;
- Compte plus de 5 200 conventions collectives;
- Lutte pour les droits et le respect de tous ses membres;
- Négocie avec des employeurs comme Bombardier, Rolls-Royce, Messier-Dowty, Kraft, GE, Héroux-Devtek, Electrolux et plusieurs autres;
- Est le plus démocratique de tous les syndicats.

**Saviez-vous que si votre entreprise était vendue!**

L'article 45 du Code du travail vise essentiellement à assurer le maintien de l'accréditation syndicale, de la convention collective et des procédures s'y rapportant en cas d'aliénation ou de concession totale ou partielle de l'entreprise. Ainsi, en cas d'aliénation ou de concession d'une entreprise, le nouvel employeur est lié par l'accréditation et la convention collective conclue chez l'employeur précédent, comme s'il y était nommé.

**Intimidations, menaces et représailles interdites!**

Personne, ni votre syndicat actuel, ni votre employeur ou un de leurs représentants ne peut vous menacer ou vous intimider afin de vous empêcher de devenir membres de l'AIMTA. Si cela se produit, contactez-nous le plus tôt possible et nous ferons ce qui est nécessaire pour faire respecter vos droits.

**Joignez une équipe d'élite en signant avec l'AIMTA.**

N.B. : La confidentialité de votre démarche est garantie par la loi. Si vous désirez plus d'information, contactez-nous.

**Christian Bilodeau**  
**514-779-9153**

**Bureau syndical**  
**514-637-3031**

**Michel Lavoie**  
**514-485-4163**

Pour plus d'info : visitez notre site web à : [www.aim1660.org](http://www.aim1660.org)